

Enseignement

« Faciliter les études post-bac »

Le Choletais est labellisé « Campus connecté ». Ce dispositif vise la poursuite d'études supérieures de jeunes limités dans leurs ambitions par des questions financières. John Davis revient sur ses enjeux.

PAGE 5



Le Courrier de l'Ouest – Jeudi 6 mai 2021



PLAYSIR AGAIN !
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY

« Faciliter les études post-bac »

Le Choletais est labellisé « Campus connecté ». Ce dispositif vise notamment la poursuite d'études supérieures de jeunes limités dans leurs ambitions par des questions financières.

Le ministère de l'Enseignement supérieur vient d'annoncer que le Choletais était labellisé « Campus connecté ». John Davis, chargé de mission pour les dossiers liés à l'enseignement supérieur au sein de l'Agglomération du Choletais (AdC), revient sur les enjeux de ce projet qu'il a commencé à défendre en tant qu' élu au sein de cette collectivité.

Que signifie cette annonce du ministère ?

John Davis : « C'est l'aboutissement de deux ans et demi de réflexion, entamée avec l'objectif d'élargir l'offre choletaise. Nous avons pris contact avec le président de l'Université d'Angers avec l'idée de mettre en place une offre à distance. On s'est alors aperçu que l'expérience était déjà menée au sein de 13 campus connectés en France. Le projet a alors été lancé en concertation avec le recteur et le président de l'université. »

En quoi cette offre est-elle nécessaire sur le territoire du Choletais ?

« Le fait est que les habitants de notre territoire sont à distance des grandes structures universitaires comme celles d'Angers ou Nantes. Les enquêtes que nous avons pu mener ont montré l'existence d'un écart qui se creusait à partir de bac + 2 et surtout bac + 3. Il y a un vrai décrochage des jeunes dans leur poursuite d'études, pour des raisons de mobilités, et aussi financières. Aller étudier dans une grande ville, ça coûte cher, même si on est boursier et cela limite, de facto, certaines familles. »

Quelles sont les possibilités d'études supérieures ouvertes par ce dispositif ?

« Toutes, à partir du moment où la formation que l'on veut suivre est proposée en distanciel. Et en l'occurrence, par la force des choses, le contexte sanitaire a entraîné une multiplication des possibilités en la matière. Cela inclut aujourd'hui des BTS, ou des cours dispensés par des grandes écoles. »

Comment cela se passera-t-il concrètement pour l'étudiant ?

« Il s'inscrit à une formation, dispensée par l'Université de Grenoble par exemple, tout en étant inscrit à l'Université d'Angers, sur le Campus connecté. À ce titre, il aura les mêmes droits que tous les autres



John Davis, chargé de mission pour les dossiers liés à l'enseignement supérieur au sein de l'Agglomération du Choletais, a commencé à défendre ce projet en tant qu' élu.

PHOTO : CO - ÉRIANE LIZAMBAR

étudiants. Il devra s'engager à 12 heures de présence hebdomadaire sur le campus de Cholet, qu'il pourra répartir librement sur l'ensemble de la semaine, entre 8 h 30 et 20 h 30. Chaque inscrit sera suivi par un coordonnateur (en cours de recrutement) et un professeur de l'Université d'Angers qui lui servira de tuteur. C'est une façon de s'assurer qu'il n'y aura pas de décrochage. Dans les faits, les premières expériences menées sur d'autres campus montrent qu'on n'enregistre pas plus d'abandons que sur un cursus en présentiel. Et les résultats se situent, eux aussi, dans la moyenne de ceux enregistrés dans des cursus classiques. »

Et le suivi des cours à proprement dit ?

« Les cours à distance, pas nécessairement suivis en direct, ont l'avantage de permettre d'organiser librement son planning en fonction de sa situation personnelle. C'est pourquoi ce Campus connecté ouvre aussi un certain nombre de possibilités aux personnes souhaitant suivre des études en parallèle à leur emploi ou

dans le cadre d'une reconversion. A Cholet, nous nous sommes également aperçus qu'ils pouvaient correspondre à un besoin des sportifs de haut niveau entendant mener de front scolarité et carrière sportive. »

À qui est ouvert ce Campus connecté ?

« À toutes les personnes vivant à une distance raisonnable du campus pour y venir 12 h par semaine, sachant que nous avons aujourd'hui des étudiants qui viennent des Deux-Sèvres ou de Vendée. Les habitants de l'arrondissement de Cholet sont bien évidemment plus particulièrement ciblés, Mauges communauté et l'Agglomération du Choletais étant partenaires de ce projet mené avec l'Université d'Angers. »

Combien d'étudiants comptez vous accueillir sur ce Campus connecté à terme ?

« Tout d'abord, je précise que l'objectif est plus qualitatif que quantitatif. Mais on se basant sur l'exemple d'une ville comme Nevers, impliquée dans ce dispositif depuis plusieurs années, nous partons sur

l'idée d'atteindre une centaine d'étudiants connectés au bout de trois ans. »

Qu'en sera-t-il des étudiants qui souhaitent bénéficier de ce dispositif mais ne disposent pas de l'équipement informatique nécessaire ?

« La collectivité fournira des ordinateurs aux étudiants boursiers. »

Propos recueillis par Fabienne SUPJOT

100 K€

PARAN

100 000 €, c'est le coût annuel de ce dispositif. Selon le communiqué diffusé par l'AdC lundi 3 mai, une subvention de l'Etat sera perçue à hauteur de 250 000 € sur cinq ans. La Région participera aux investissements pour un montant de 50 000 € sur deux ans. L'Agglomération du Choletais et Mauges communauté financeront ce campus à hauteur de 15 000 à 30 000 € chacune, tous les ans, sur les cinq premières années. Ce service public sera ensuite à la charge de l'Agglomération du Choletais.

Formations à distance : comment s'inscrire ?

À partir de septembre prochain, des étudiants pourront donc suivre des formations post baccalauréat à distance grâce au Campus connecté. Si vous êtes bachelier, en recherche d'emploi, salarié et que vous souhaitez démarrer ou reprendre un parcours de formation, ce nouveau service est maintenant disponible à Cholet. Plus de 2 000 formations sont accessibles et répertoriés sur les sites suivants : www.fed.fr, www.cned.fr,

www.parcoursup.fr, www.supnum-merique.gouv.fr et www.fun.moc.fr. Les frais d'inscription seront à régler directement auprès de l'établissement pédagogique de rattachement.

Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher de la Maison de l'Orientation - Service Enseignement supérieur au 02 44 09 26 60 ou par mail maisondelorientation@choletagglomeration.fr.



12 heures de présence hebdomadaire sur le campus sont requises pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

PHOTO : ARCHIVES CO - FABRIANE SUPJOT

Le Courrier de l'Ouest - Jeudi 6 mai 2021



PLAYSIR AGAIN !
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY